

Les garanties sont exprimées	CONFORT		SERENITE		EXCELLENCE		
MCEN + Sécurité sociale	Optam	Non Optam	Optam	Non Optam	Optam	Non Optam	
HOSPITALISATION (y compris la maternité)							
Frais de séjour (y compris l'ambulatoire)	1009	% BR	200	% BR	250	% BR	
Honoraires médicaux et chirurgicaux	230% BR	200% BR	300% BR	200% BR	400% BR	200% BR	
Forfait journalier	100% FR		100% FR		100% FR		
Forfait actes lourds (participation forfaitaire)	100% FR 50 € / jour		100% FR 65 € / jour		100% FR 90 € / jour		
Chambre particulière Frais d'accompagnement	31 € / jour		45 € / jour		90 € / jour		
Allocation frais accessoires (téléphone, télévision)	-		120 € / an		150 € / an		
SOINS COURANTS				-,			
Consultation Généraliste	100% BR	100% BR	150% BR	100% BR	200% BR	120% BR	
Consultation Spécialiste	230 % BR	200% BR	300 % BR	200% BR	400 % BR	200% BR	
Auxiliaires médicaux	1009	% BR	120	% BR	130	% BR	
Actes de spécialité, actes techniques médicaux	100% BR	100% BR	120% BR 100% BR		150% BR	120% BR	
Analyses et examens de laboratoire		100% BR		100% BR		100% BR	
Radiologie	150% BR	100% BR	170% BR 120% BR		200% BR 150% BR		
Forfait actes lourds (participation forfaitaire)	100% FR			% FR	100% FR		
Transport	100% BR		100% BR		100	% BR	
Médecine douce non prise en charge par la sécurité sociale :	20£ /sóar	30€ /séance limité		35€ /séance limité		nco limitó	
Ostéopathie, chiropractie, étiopathie, sophrologie, ergothérapie,	à 3 séances par an		35€ /seance limite à 4 séances par an		40€ /séance limité à 5 séances par an		
pédicurie, acupuncture, psychomotricité, psychothérapie, diététicien, psychologue	a 3 sealit	a o scances par all		a + scances par an		a 3 seances par an	
PHARMACIE							
Médicaments à service médical rendu majeur	100% BR		100% BR		100% BR		
Médicaments à service médical rendu modéré	100%	100% BR		100% BR		100% BR	
Médicaments à service médical rendu faible (vignette orange)	15% BR		100% BR		100% BR		
Contraception remboursée par la sécurité sociale	100% BR		100% BR		100% BR		
Pharmacie prescrite, non remboursée par la sécurité sociale	25 € / an		45 € / an		65 € / an		
(y compris l'homéopathie)		,					
Sevrage tabagique	-	-	30 €	: / an	50 €	:/an	
AIDES AUDITIVES (4)		· · ·		`			
Prothèse auditive 100% santé (5)	Sans reste à charge		Sans reste à charge		Sans reste à charge		
Prothèse auditive hors 100% santé	100% BR + 550 € 100% BR		100% BR + 700 € 100% BR		100% BR + 850 € 100% BR		
Embouts auriculaires, écouteurs, piles, etc	100%	% BK	100	% BK	100	% BK	
PROTHESES, APPAREILLAGES, ORTHOPEDIE ET PODOLOGIE	1000/ DD	100.6	1500/ DE	1006	2000/ DE	100.6	
Prothèses capillaires et mammaires	100% BR 100% BF		150% BR + 400 € 100% BR + 60 €		200% BR + 400 € 100% BR + 100 €		
Petit appareillage Orthopédie - Podologie - Gros appareillage	100% BF		150% BR		200% BR		
DENTAIRE	1007	O DIX	130	70 DIX	200	70 DIX	
Soins et prothèses remboursés par la sécuriété sociale							
Soins et prothèses dentaires 100% santé (5)	Sans reste	e à charge	Sans reste à charge		Sans rest	e à charge	
Soins dentaires (hors 100% santé)	1009			% BR		% BR	
Inlay - onlay (hors 100% santé)	1009	100% BR		125% BR		150% BR	
Prothèses dentaires (hors 100% santé)	350%	% BR	450% BR		500% BR		
Orthodontie	450% BR		450% BR		450% BR		
Soins et prothèses non remboursés par la sécuriété sociale							
Prothèses dentaires non remboursées	-		215 € / prothèse		322,50 € / prothèse		
Implants dentaires non remboursés - hors couronne sur implant	400 € /	•	600 € / implant		800 € / implant		
<u>'</u>		limité à 2 implants / an		limité à 2 implants / an		limité à 3 implants / an	
Parodontologie		80 € / an 193,50 € / semestre		100 € / an		130 € / an	
Orthodontie	193,50 € /	semestre	387€/	semestre	387€/	semestre	
OPTIQUE	Can	àcharas	Comment	à charas	Camerine	o à charac	
Monture et verres 100% santé (5)	Sans reste à charge 90,00 €		Sans reste à charge 100,00 €		Sans reste à charge 100,00 €		
Monture (6) (hors 100% santé)	90,00€		100,00€		160,00€		
Verre complexe (6) (hars 100% santé)		140,00 €		140,00 €		240,00€	
Verre complexe (6) (hors 100% santé) Verre très complexe (6) (hors 100% santé)	140,00 €		220,00 €		320,00€		
Lentilles acceptées par la sécurité sociale	350 € / an		220,00 € 400 € / an		450 € / an		
Lentilles refusées par la sécurité sociale (7)	175 € / an		400 € / an		225 € / an		
Prestation d'adaptation de l'ordonnance médicale	100% BR		100% BR		100% BR		
Kératectomie	500 € / œil		550 € / œil		600 € / œil		
Implant oculaire	500 € / œil		550 € / œil		600 € / œil		
CURES, ALLOCATION ET ASSISTANCE	300 €	,	333 (,	000 (
Cures thermales - Honoraires	•		100	V DD	100	% BR	
	1009	% BR	100% BR				
Cures thermales - Voyage / Hébergement	1009	% BR					
Cures thermales - Voyage / Hébergement (si cure remboursée sécurité sociale)	100%	% BR -		% BK		0€	
	1009 - 1 52	-	15		20		
(si cure remboursée sécurité sociale)	-	25 €	15 1 5	0€	20 15	0 €	
(si cure remboursée sécurité sociale) Frais d'obsèques (cerceuil, urne, caveau, plaque, presse, fleurs) (8)	1 52	25 €	15 1 5	0€	20 15	0 €	
(si cure remboursée sécurité sociale) Frais d'obsèques (cerceuil, urne, caveau, plaque, presse, fleurs) (8) Assistance à domicile (aide à domicile, aide-ménagère,) (9)	1 52	25 € notice	15 1 5 Voir i	0€	20 1 5 Voir I	0 €	
(si cure remboursée sécurité sociale) Frais d'obsèques (cerceuil, urne, caveau, plaque, presse, fleurs) (8) Assistance à domicile (aide à domicile, aide-ménagère,) (9) PREVENTION	1 52 Voir n	25 € notice % FR	15 1 5 Voir 1	0 € 25 € notice	20 1 5 Voir 1	0 € 25 € notice	

LEXIQUE

- (1) OPTAM: Option Pratique Tarifaire maîtrisée & OPTAM-CO: Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie-Obstétrique Pour savoir si le médecin adhère à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, rendez-vous sur http://annuairesante.ameli.fr/
- (2) BR: Base de remboursement
- (3) FR: Frais Réels
- (4) Le remboursement est limité à un appareil par oreille et par bénéficiaire, tous les 4 ans, à compter de la date d'achat.
- Le remboursement total (Sécurité sociale + MCEN) des prothèses auditives hors « 100% santé » est limité à 1700 euros par appareil par oreille
- (5) 100 % santé : Une sélection de soins et un large choix d'équipements de qualité en optique, dentaire et audiologie, 100% remboursée entre l'assurance maladie et la MCEN.

(6) Verres simples :

- les verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre-6,00 et + 6,00 dioptries
- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre-6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries
- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries

Verres complexes :

- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries
- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre-6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries
- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à-6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie
- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries
- les verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre-4,00 et + 4,00 dioptries
- les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre-8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries
- les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries

Verres très complexes :

- les verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de-4,00 à + 4,00 dioptries
- les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre-8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries
- les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à-8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie
- les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries

Pour les personnes de 16 ans et plus : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 24 mois et elle peut être réduite à 12 mois en cas d'évolution de la vue.

Pour les enfants de 6 ans à 15 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période 12 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue. Pour les enfants de 0 à 5 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 6 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue.

- (7) Les lentilles refusées par la sécurité sociale sont remboursées sur présentation d'une prescription médicale de moins de 3 ans
- (8) C'est une garantie non viagère et sans option de rachat. Les prestations frais d'obsèques sont versées sur présentation de factures
- (9) Garantie assurée par Inter Mutuelles Assistance dans le cadre d'un contrat collectif souscrit par la MCEN pour le compte de ses adhérents